



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Enquête sur la mobilité des familles paysannes

R. P Allo

Citer ce document / Cite this document :

Allo R. P. Enquête sur la mobilité des familles paysannes. In: Bulletin de la Société française d'économie rurale. Volume 1 N°1, 1949. pp. 2-6;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1949.1140>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_1146-9374_1949_num_1_1_1140

Fichier pdf généré le 09/05/2018

ENQUÊTE SUR LA MOBILITÉ DES FAMILLES PAYSANNES

par le R. P. ALLO

de la Section de recherches rurales d'Economie et Humanisme

Il s'agit ici d'un essai d'étude économique à partir d'un point de départ humain. Nous voulions vérifier le concept traditionnel de la stabilité de la paysannerie parce qu'au cours d'enquêtes diverses il nous paraissait rencontrer plus d'un fait contraire. Le travail n'est pas encore achevé, mais, parvenu à ce stade, il nous semble poser le problème de la répartition des terres (1).

Bref exposé de la méthode

Nous avons procédé par enquête directe : interrogation d'un ou plusieurs membres d'une commune connaissant bien toutes les familles depuis longtemps.

Le test choisi était le suivant :

Relever dans une commune, à propos de chaque famille exploitante, son année d'arrivée sur l'exploitation ;

S'en tenir à la période d'une génération ; ne pas remonter donc au-delà de l'année 1914 ;

Noter en regard de ce renseignement central :

le mode de « tenure » de la famille,

la composition de cette famille,

les activités complémentaires exercées par elle.

L'échantillonnage réalisé s'efforce de représenter les diverses régions de France, grâce à une série de tournées en 65 départements et 280 communes. En chaque commune toutes les familles exploitantes ont été analysées ; c'est la majorité des cas. Lorsque cela n'a pas été possible un nombre proportionnel au nombre total des propriétaires-exploitants, des fermiers et des métayers a été étudié. D'autres fois, c'est une fraction de la commune qui a fait seule l'objet de l'enquête : soit un hameau ou village de la commune, soit une fraction de la liste alphabétique prise à la suite pour éviter tout choix arbitraire.

Les premiers résultats dont nous donnons ici un aperçu portent sur 10.950 cas.

LE PROBLEME DE LA REPARTITION DES TERRES TEL QUE SEMBLE LE POSER L'ENQUETE

Ce problème n'est autre que celui de l'adaptation du domaine cultivable aux exploitants.

I.

Le domaine cultivable

Ce domaine est, comme on le sait, divisé en un grand nombre d'exploitations petites et moyennes. Or, ces exploitations sont elles-mêmes calquées sur des propriétés petites et moyennes c'est-à-dire qu'elles correspondent à ce que possède un propriétaire.

Sur les 10.950 cas, nous avons rencontré 5.754 propriétaires-exploitants dont l'ensemble des terres exploitées correspondait à ce qu'ils possédaient.

Sur les 2.961 fermiers étudiés, beaucoup n'avaient pas de grands propriétaires terriens, mais nous n'avons pu en dresser le dénombrement exact.

On nous a couramment déclaré chez ces fermiers que les propriétaires n'aimaient pas distraire des parcelles pour les louer « à la pièce » à plusieurs fermiers. Les exploitants eux-mêmes d'ailleurs, qu'ils soient propriétaires ou simples fermiers, ne sont en général nullement disposés à céder une partie de leurs terres, car ils estiment à peu près tous n'en avoir pas de trop. Les raisons en sont qu'indiscutablement il faut à l'outillage moderne de plus grandes surfaces et qu'aussi on pense, avec plus de terres, amortir mieux ses dépenses ou arrondir ses gains.

Cette tendance à la concentration des terres s'est déjà

(1) Ce rapport reprend les premiers résultats d'une enquête en cours exposée dans la Revue « Economie et Humanisme » de mai-juin 1948 en s'efforçant d'en dégager le problème principal posé par cette enquête.

largement traduite dans les faits. Dans notre seule enquête la comparaison du nombre d'exploitations en 1900 et en 1946 a révélé que 6.016 exploitations avaient succédé à 7.272.

Du fait de cette étroite liaison de l'exploitation avec la propriété, la première participe à la *rigidité* de la seconde. Une propriété, en effet, ne varie que de loin-en-loin à l'occasion de ventes foncières ou de partages successoraux. L'exploitation suit les mêmes variations et connaît de moins en moins ces variations de détail que constituaient autrefois les adjonctions de pièces louées à l'année ou pour quelques années seulement.

Qu'arrive-t-il maintenant quand une exploitation veut *s'agrandir* ?

Elle ne le peut plus guère que par location ou achat *en bloc* d'une autre propriété. Ceux qui peuvent adjoindre quelques terres louées à celles qu'ils possèdent se révèlent de plus en plus rares. Sur 10.950 cas d'exploitants appartenant à tous les modes de faire-valoir, nous n'en avons trouvé que 1.850 qui exploitent en même temps des terres en propriété et des terres en fermage.

Si l'on songe que ces achats ou locations en bloc de propriétaires ne sont régis par aucune autre loi que celles de la demande et de l'adjudication au plus offrant, on n'a pas de peine à comprendre que peu à peu toutes les terres tombent en la possession ou l'usage de ceux qui ont des capitaux. Il n'est pas nécessaire que ces concentrations se fassent par achats : il est courant, dans la région des grandes exploitations qui entourent Paris, que les exploitants soient des fermiers rassemblant des terres louées à des propriétaires multiples.

Quant à l'opération inverse qui consisterait à se desaisir de certaines terres parce qu'on n'est pas à même de les cultiver, nul n'ose s'y risquer tellement est fondée la crainte de ne plus les retrouver quand, à nouveau, ils pourront en reprendre la culture : la concurrence aux terres à louer ou acheter s'est, pour les raisons que nous avons signalées, considérablement accrue ces dernières décades.

Il ne paraît pas exagéré de conclure que le domaine cultivable est actuellement en France d'une grande rigidité et que cela tient essentiellement au régime présent de la propriété foncière ; l'actuelle concurrence aux terres n'en constitue, semble-t-il, qu'une aggravation.

II.

Les exploitants

Les exploitants du sol français sont, pour la plupart, des familles paysannes et celles-ci cultivent en « faire-valoir direct » ou en fermage, un petit nombre seulement en métayage. Le nombre de gros exploitants qui cultivent uniquement par main-d'œuvre salariée est encore restreint.

Ce qui est caractéristique de ces familles paysannes, c'est la variation constante de leur capacité de travail.

Faible au moment où, jeune encore, la famille s'installe, elle atteint son maximum quand les enfants sont grands et encore tous à la maison, pour décroître au fur et à mesure du mariage de ceux-ci et de leur installation. Alors on a tout naturellement tendance à agrandir son domaine cultivable dans la proportion des bras à employer et des bouches à nourrir. Jeune foyer, « on prend petit » selon l'expression qu'on a souvent employée devant nous ; puis « on prend plus grand » à l'âge mûr, et enfin on se retire sur « plus petit » quand on a installé ses enfants. Evidemment on souhaite trouver sur place de quoi s'agrandir, mais on déplore de le pouvoir de moins en moins.

Un phénomène curieux nous est apparu dans ces familles exploitantes. C'est que chez elles on trouve beaucoup moins qu'on le croirait, réunies ensemble, la stabilité et la fécondité : ou elles sont *stables mais à natalité plutôt restreinte*, ou elles sont *plus fécondes mais aussi plus instables*. Or, il y a une coïncidence assez marquée entre le premier cas (stabilité - moindre fécondité) et le fait qu'elles sont propriétaires, d'une part, entre le deuxième cas (fécondité - instabilité) et le fait qu'elles ne sont pas propriétaires, d'autre part.

Il n'est pas exagéré de tirer ces constatations des chiffres suivants :

1^{er} cas. — *Les propriétaires-exploitants* :

5.754 cas étudiés accusent une *stabilité* de 74 % (c'est-à-dire que la famille est sur l'exploitation au moins depuis 1914) ;
mais aussi ils présentent une *natalité* qui est de 219 enfants pour 100 foyers.

2^e cas. — *Les fermiers et métayers* :

sur 2.961 fermiers l'*instabilité* est de 60 %,
sur 385 métayers l'*instabilité* est de 82 %,
alors qu'elle n'est chez les propriétaires que de 26 %, et ils présentent une *natalité* qui est
pour les fermiers de 266 enfants pour 100 foyers,
pour les métayers de 272 enfants pour 100 foyers.

Un 3^e cas semblerait unir le mieux *stabilité et fécondité* : c'est celui des exploitants de terre à la fois en propriété et en fermage :

sur 1.850 cas rencontrés, la *stabilité* est de 67 %
et la *natalité* de 276 enfants pour 100 foyers.

Ces moyennes de natalité s'accuseront encore mieux lorsque nous pourrons faire apparaître où se trouvent les familles très nombreuses, car ces moyennes écrasent trop sous l'ensemble les cas particuliers.

Tous ces chiffres rapprochés les uns des autres semblent bien démontrer qu'en présence de la rigidité des exploitations les réactions soient les suivantes :

A. — *Les familles qui sont liées au sol par la propriété* :

Elles auraient tendance à se restreindre aux dimensions du domaine en ayant moins d'enfants.

Sans doute le mobile économique issu de la rigidité

du domaine n'est pas déterminant pour la fécondité familiale ; d'autres facteurs, et ceux-là d'ordre moral, entrent heureusement en jeu. Mais que constatons-nous alors ? C'est que les familles qui ont des enfants n'en éprouvent que davantage la pression du domaine. Celle-ci se traduit, en un certain nombre de cas, par l'entassement des générations :

Nous avons vu des propriétés où s'entassaient trois générations et parfois même quatre. Les enfants mariés restent au foyer, mais cela n'a rien de semblable à ces formules patriarcales d'autrefois : l'ancien reste chef et les enfants mariés restent dans une situation mineure. L'âge des exploitants, bien que nous n'ayons pas encore pu en établir la moyenne rigoureuse, s'établit couramment au-dessus de 40 ans et, plus couramment encore, vers 50 et 60 ans. N'avons-nous pas rencontré dans le Centre, un foyer où les deux fils, deux fortes personnalités, l'un maire, l'autre président du syndicat, travaillaient dans l'exploitation familiale, alors que leur mère veuve, âgée de 65 ans, détenait toujours la caisse et l'autorité dans l'affaire commune. Cela détermine une certaine tension entre les générations : « Moi, disait un paysan, j'ai été chef d'exploitation à 45 ans. »

Les familles nombreuses enserrées dans une exploitation peu agrandissable,

- ou bien s'établissent dans une *vie médiocre*,
- ou bien se séparent prématurément de leurs enfants en les plaçant comme domestiques ailleurs, souvent au loin, alors qu'ils auraient besoin encore de l'influence et du cadre familial.
- ou bien même se résignent à « bailler en fermage » les terres trop petites dont elles sont propriétaires, pour aller ailleurs exploiter comme fermiers des terres plus en rapport avec leur capacité de travail.

Il n'est pas peu étonnant, en effet, de trouver encore parmi ces propriétaires liés à la terre 26 % de mobilité.

B. — Les familles non liées au sol par la propriété.

Ce qui s'ébauche déjà chez les familles propriétaires devient fréquent chez celles qui n'ont pas les mêmes liens avec le sol.

- Elles sont aussi obligées de disperser prématurément leurs enfants,
- Mais surtout elles se vouent à la mobilité.

Notre test ne constate que les familles s'étant déplacées au moins une fois depuis 1914, mais nous avons rencontré assez souvent des déplacements plus fréquents.

Cette mobilité est nettement dommageable :

- à la vie familiale, privée d'un cadre permanent ;
- à la vie sociale de nos communes, dans laquelle il faut à une famille nouvelle tant de temps pour s'insérer ;
- à la vie économique enfin, car l'exploitation se trouve soumise à d'incessantes périodes de déclin où la

terre est épuisée à fin de bail et où le successeur doit perdre plusieurs années à tâtonner et à remettre en état.

* * *

Ces pressions du domaine rigide sur la famille aboutissent encore aux divers exodes que nous constatons :

- Il y a les *exodes saisonniers* de ceux qui vont en ville à la mauvaise saison : de Corrèze et de Savoie on va à Paris et à Lyon. Mais souvent cela ne dure qu'un temps : de peur de ne pas retrouver à la saison suivante la place qu'on a en ville, on finit par quitter définitivement la terre ;
- Il y a aussi les *exodes temporaires* de 10, 15 ou 20 années, à la ville et encore à l'étranger ; du pays basque ne va-t-on pas jusqu'en Amérique pour revenir ensuite exploiter au pays.
- Enfin il y a l'*exode définitif* qui est massif, comme on le sait, puisque la population rurale est tombée en un demi-siècle de 80 % à 48 % et même moins de la population totale.

La rigidité du domaine agraire n'est pas étrangère à tout cela.

Il est, pour terminer, un cas qu'il faut signaler, c'est celui des familles qui joignent à l'activité agricole insuffisante pour les faire vivre, l'exercice d'un *métier secondaire* par l'un ou l'autre membre de la famille vivant toujours sous le toit familial. Nous n'avons pas pu encore en établir le rapport avec la fécondité et la prospérité familiale, mais il nous semble être d'un heureux effet.

Seulement il est assez peu réalisé dans l'ensemble et ne se rencontre guère que dans les pays miniers ou quelques rares régions, du fait de l'extrême concentration des centres industriels et de leur éloignement des campagnes.

Conclusion

Est-il exagéré de dire, d'après ces premiers résultats d'enquête, que dans la situation actuelle *c'est la famille exploitante qui doit s'adapter au domaine* et en subir de fâcheuses conséquences.

N'est-on pas alors autorisé à se demander s'il ne serait pas plus rationnel de faire en sorte que ce soit le domaine qui s'adapte à la famille. Ce qui revient à dire : ne pourrait-on trouver un mode de répartition des terres

- moins subordonné aux mutations foncières,
- moins subordonné aussi au seul pouvoir d'achat et donc,
- plus adapté aux possibilités de travail et aux besoins des familles,

où s'introduise par conséquent une régulation rationnelle attentive aux familles. La chose ne semble pas inédite. Elle a existé autrefois, assurée par les grands propriétaires terriens ; elle doit maintenant trouver des formes adaptées à une nouvelle situation.

DISCUSSION (1)

M. Augé-Laribé félicite le P. Allo d'avoir pu réunir et résumer des observations aussi intéressantes sur un sujet qui était encore presque inexploré. Bien que le dépouillement ne soit pas terminé, l'enquête dont nous venons de connaître le sens porte sur 11.000 cas, ce qui est déjà considérable pour une enquête directe. Elle nous permettra une utile discussion.

Pour cette discussion, les auditeurs vont jouir d'une grande liberté. Toutefois, une vraie liberté est une liberté limitée. Ne parlons pas de liberté dirigée ; mais de liberté ordonnée. Il faut d'abord, inévitablement, comme on dit à la radio, nous soumettre aux « exigences de l'horaire ». Quant à la discussion, je vous propose de la fragmenter en la faisant porter successivement sur des points précis dans l'ordre même du rapport. C'est après avoir analysé, que nous examinerons l'ensemble et les aspects les plus généraux.

Dans toutes leurs interventions, je demande instamment aux participants de se placer sur un plan rigoureusement objectif et scientifique. J'anticipe ainsi sur ce que vous aurez à décider en fin de journée. Je vous prie d'accepter provisoirement et espère que vous déciderez ce soir que ces travaux de notre association, si elle se constitue, doivent être rigoureusement de caractère scientifique ; c'est par là qu'elle aura son originalité, son utilité et sa justification. Nous devons soigneusement éviter les manifestations d'éloquence où ceux qui sont doués d'un don souvent funeste, expliquent ce qu'ils préfèrent, sans s'occuper assez de ce qui est ou de ce qui serait réalisable, par quels moyens et à quel prix.

1^{re} question : la méthode

Ces observations nous amènent, en suivant d'ailleurs l'ordre du rapport qui est très logiquement construit, à nous demander si la méthode d'enquête pour échantillonnage était bien de nature à nous donner une vue exacte, une représentation moyenne de la situation pour toute la France ou seulement pour quelques régions et lesquelles.

Le R. P. Allo. — La collecte des renseignements se poursuit. Le dépouillement n'est fait encore que pour 11.000 fiches mécanographiques ; il y en a environ 20.000. La méthode est celle de l'enquête directe. Accessoirement, les questions ont été posées à un ancien de la commune qui la connaît bien. Elles portent sur la totalité des exploitants ou bien sur un choix raisonné, plus rarement sur un choix au hasard, par exemple en prenant un certain nombre d'exploitants par ordre alphabétique.

M. Pierre Coutin. — L'enquête présente un très grand intérêt. Sur la méthode employée il y a deux réserves à faire. Un échantillonnage n'est convenable que si l'enquête est approfondie. Pour éviter de n'avoir pas saisi dans l'échantillon certains cas caractéristiques, par exemple, le groupe des exploitations les moins évoluées, il faut interroger tous les cultivateurs de la commune examinée.

En second lieu, quand l'étude porte sur deux phénomènes, concomitants, il faut se garder, suivant la recommandation de Simiand, d'employer les termes de cause et d'effet. Il y a des rapports réciproques, non des influences réciproques.

M. Brousse. — Quand on veut faire une enquête par échantillon, il ne faut pas choisir du tout les composants de l'échantillon. Il faut que l'échantillon soit composé sans aucune intervention de facteurs subjectifs. Pour que le sondage soit valable, il faut que le nombre des cas observés soit considérable. Il est possible que les résultats obtenus par le R. P. Allo soient significatifs à l'échelon national ; le nombre des observations paraît insuffisant pour permettre des conclusions valables à l'échelon régional.

M. Augé-Laribé. — Quelles sont les régions visitées ?

Le R. P. Allo. — 65 départements dispersés sur tout le territoire.

M. Chombart de Lauwe. — C'est déjà un très beau résultat. Quand les 20.000 réponses auront été dépouillées, la valeur de l'enquête en sera accrue. Mais il serait important de savoir comment les échantillons communaux ont été constitués. Sont-ils bien représentatifs des modes de tenure et des surfaces ? Les difficultés sont surtout dans l'exécution de l'enquête. Si la méthode est basée sur le hasard il faut que les enquêteurs se gardent de former des groupes d'enquêtes suivant leurs plus ou moins grandes commodités. Les régions de l'Ouest n'ont-elles pas été plus visitées que les autres ? Pourrait-on savoir combien il y a eu d'observations faites dans les cinq départements bretons ?

M. Tissot. — Comment à l'intérieur d'un département a-t-on échantillonné des communes ?

M. Maspétiol. — A-t-on pris soin d'examiner des pays à habitat groupé et des pays à habitat dispersé ?

Le R. P. Allo. — L'Ouest n'a pas été plus étudié que le reste : le Finistère, 28 communes ; dans les Côtes-du-Nord, 16 ; dans le Morbihan aucune ; en Ille-et-Vilaine, 6 ; en Loire-Inférieure, 2 et dans la Mayenne 1 ; en Vendée, 3. C'est au contraire, dans la région Est que l'enquête a été la plus poussée. Le Sud-Est et le Sud-Ouest ont été aussi visités.

M. Jean Lefèvre. — Les moyens étant limités, il paraîtrait préférable de concentrer les efforts sur quelques régions.

M. Cépède. — Actuellement, l'intérêt principal de l'étude du P. Allo est de dégager certains aspects généraux du problème. Quand l'enquête a été décidée, c'était presque « une expérience pour voir ». Ultérieurement des études plus limitées et utilisant des méthodes adaptées à chaque situation pourront être entreprises en connaissance de cause et en tenant compte des observations qui viennent d'être présentées.

2^e question : définitions

M. Augé-Laribé. — Nous n'en avons pas encore fini avec les questions de méthode. Il faut nous entendre sur les termes (ce sera sans doute une tâche qui s'imposera souvent à nos premières réunions). Que faut-il entendre par « domaine cultivable » ? Est-ce le territoire actuellement cultivé ? ou le territoire qu'il serait possible de cultiver après défrichements, irrigations, colmatage, drainage ? Le rapporteur a-t-il pensé à l'intensification de la culture qui produit un effet comparable à l'accroissement des surfaces ? Au lieu du problème des terres, se posent alors ceux des bâtiments, de l'outillage, des engrais, etc...

Le R. P. Allo. — Par « domaine cultivable » il faut entendre le territoire cultivé, ce dont dispose l'exploitant et qui coïncide généralement avec la propriété.

3^e question : sur le fond

M. Augé-Laribé. — Pouvons-nous conclure, c'est-à-dire constater que le domaine cultivable est d'une grande rigidité et que cela tient au régime de la propriété foncière ? Pouvons-nous dire qu'il n'y a pas d'exploitations disponibles ou seulement que, dans certaines régions, il est difficile d'en trouver dans le voisinage de ceux qui désirent s'agrandir ? L'affirmation qu'il n'y en a pas se concilie mal avec l'idée que nous nous faisons de l'exode rural. Tant de gens qui partent doivent laisser des places libres ! Ne peut-on trouver des exploitations en se déplaçant et, si oui, pourquoi ne pas se déplacer ? Il me semble que, sans l'avoir dit expressément et sans l'avoir démontré, le P. Allo considère la stabilité comme une qualité, comme une vertu, et l'instabilité comme un mal. Je ne veux pas louer l'instabilité qui est un excès, mais entre le mouvement et l'instabilité il y a la même différence qu'entre le raisonnement et la fantaisie. Ne serait-il pas mieux de parler de mobilité sans aucun sens péjoratif ?

(1) Il n'y a pas eu de sténographie. La discussion est ici résumée, d'une façon abrégée à l'excès, d'après quelques notes prises en séance. Les paroles rapportées n'engagent donc en aucune façon ceux à qui elles sont attribuées. A l'avenir, nous nous efforcerons, suivant nos moyens, d'obtenir plus d'exactitude. Nous nous excusons auprès de ceux dont nous aurions mal traduit la pensée.

M. Coutin. — La coïncidence que signale le R. P. Allo entre la dimension de l'exploitation et la propriété du cultivateur exploitant ou de l'exploitant locataire n'est pas aussi absolue ni aussi rigide. On voit, par exemple, en Sologne des propriétaires garder un volant de terres pour les répartir entre leurs divers fermiers suivant leurs ressources en capacité de travail. Lui-même, il a signalé que dans la région parisienne un fermier groupe beaucoup de parcelles provenant de divers propriétaires.

M. Augé-Laribé. — Dans des régions à métayage il arrive, et en Dordogne même, il paraît fréquent que le propriétaire conserve une « réserve » comme on dit « à sa main » qui peut lui permettre de modifier les dimensions d'une métairie passagèrement trop bien fournie en main-d'œuvre. Ailleurs, dans des régions de petites propriétés morcelées, où les agriculteurs sont simultanément propriétaires, fermiers métayers et salariés à l'occasion, bien des parcelles s'ajoutent à l'exploitation passagèrement et sont ensuite abandonnées suivant les besoins.

MM. Brousse, Chombart de Lauwe et Malassis signalent que sans modifier les dimensions de l'exploitation on peut, en changeant les systèmes de culture, échapper aux inconvénients qui résulteraient des dimensions invariables.

MM. Colson et Dumont pensent que les facteurs de rigidité prennent actuellement une importance plus grande.

M. Coutin. — La motorisation qui augmente la capacité de travail engage les exploitants à accroître les surfaces dont ils disposent. Le statut du fermage a aussi pour effet de fixer la répartition des exploitations et de réduire les disponibilités.

M. Maspétiol. — La situation monétaire conduit les agriculteurs à s'accrocher à leurs parcelles.

M. Cépède. — Il est douteux que les variations des capitaux investis suffisent à assurer l'adaptation du facteur *terre* au facteur *capacité de travail*. C'est souvent au moment où la famille est nombreuse que le

capital fait défaut pour adopter un système de culture plus intensif. L'adaptation à une capacité de travail diminuée est en général plus facile.

M. Augé-Laribé. — Il me semble que la poursuite de la discussion nous engagerait à porter des jugements de valeur et à indiquer des préférences qui ne seraient pas suffisamment fondées sur l'observation des faits. Je voudrais vous proposer d'éviter ce genre de discussions.

M. Dumont. — C'est pourtant le propre de l'économie rurale qui est un art et non une science.

M. Augé-Laribé. — La défense des intérêts professionnels est organisée dans d'autres groupements auxquels, les uns et les autres, nous appartenons. Il me semble qu'il serait utile d'avoir un centre de réunion où nous nous imposerions comme loi de ne traiter les questions qui suivront des méthodes de sciences d'observation et où nous nous arrêterions prudemment avant de juger, quand les éléments du jugement seraient encore incertains.

M. Le Professeur Sorre. — Il y a, en effet, deux choses désirables : comprendre ce qui est, améliorer. Comprendre est déjà une tâche suffisamment lourde.

M. Cépède. — On n'a pas assez tenu compte des sources de revenus extérieurs. Par leurs variations elles peuvent compenser certains déséquilibres dans la capacité de travail de la famille paysanne.

Le R. P. Allo. — Avant d'arrêter les discussions, il est bon de faire remarquer que l'enquête a interrogé beaucoup de personnes et que l'on ne les a pas interrogées sur leurs opinions, mais sur des faits. Ensuite le dépouillement ne fait que pointer des constatations. Quand on a des listes complètes il n'est plus besoin d'interroger : les faits parlent.

M. Augé-Laribé remercie le R. P. Allo et exprime l'espoir que la discussion pourra être reprise, au moins sur certains points, quand le dépouillement de l'enquête aura été achevé.